

Question orale de M. Wyngaard : Publication sur le site internet communal des mandats et rémunérations des membres du Conseil communal, de la liste des subsides octroyés et des marchés passés par la commune.

M. Wyngaard rappelle les dispositions de l'article 7 de l'ordonnance du 12 janvier 2006 relative à la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics :

« Chaque Collège des Bourgmestre et Echevins (...) publie un rapport annuel écrit dans les trois mois de la fin de chaque année civile (...).

Ce rapport comprend :

- un relevé détaillé des rémunérations et avantages de toute nature ainsi que de tous les frais de représentation octroyés à ses mandataires publics ;
- une liste de tous les voyages auxquels chacun de ses mandataires publics a participé dans le cadre de l'exercice de ses fonctions ;
- un inventaire de tous les marchés publics conclus par la commune, en précisant pour chaque marché les bénéficiaires et les montants engagés, que le marché ait été passé avec ou sans délégation de pouvoir. »

Ces dernières années, la zone de police a respecté cette obligation mais la commune a omis d'établir le rapport annuel. Cependant, la Secrétaire communale a indiqué que la commune corrigerait le tir dans les prochaines semaines : un rapport sera établi pour les deux dernières années ainsi qu'à l'avenir, ce dont le groupe Ecolo se réjouit.

Toutefois, afin de garantir la plus grande transparence possible en matière de mandats et rémunérations des conseillers communaux, et sans doute anticiper sur la réforme de l'ordonnance de 2006 en cours de discussion au Parlement régional, la commune serait particulièrement bien avisée de montrer l'exemple en la matière, en s'inspirant des décisions prises par Watermael-Boitsfort il y a quelques semaines et Ixelles il y a quelques jours.

Dès lors, le groupe Ecolo propose que les données compilées par chaque élu dans sa déclaration de mandats (c'est-à-dire la liste des mandats publics et des rémunérations correspondantes) soient désormais publiées sur le site internet de la commune. Les écologistes suggèrent également que les rémunérations privées soient reprises par tranches, comme c'est le cas pour les députés européens, mais ne sont pas convaincus que cette proposition puisse recueillir un consensus.

Il serait aussi opportun de rendre publique la liste des subsides octroyés et marchés passés par la commune.

M. Wyngaard souhaiterait connaître l'avis du Collège sur ces diverses suggestions.

M. le Président remercie M. Wyngaard pour son intervention, dont il partage le point de vue. Il confirme que les rapports annuels 2015 et 2016, auxquels sera jointe la liste des marchés publics passés par la commune, seront transmis aux membres du Conseil communal dans le courant du mois d'avril. Les subsides octroyés par le Conseil communal feront l'objet d'une publication sur le site internet.

Le Collège s'est prononcé en faveur de l'établissement d'un cadastre de l'ensemble des mandats attribués par la commune, dans toutes les structures publiques ou para-publiques ainsi que dans les structures dérivées, indépendamment de leur forme juridique, de leur mission ou de leur caractère rémunéré ou non. Ce cadastre mentionnera pour chaque mandat public la rémunération, en ce compris les éventuels défraiements et avantages en nature, ainsi que l'identité et l'appartenance politique du mandataire. Ces informations seront publiées sur le site internet de la commune et envoyées à tout citoyen qui en fera la demande. Pour M. le Président, la commune doit être exemplaire sur la transparence des mandats publics et l'utilisation des deniers publics. Une motion consacrée à ce sujet sera présentée lors de la prochaine séance du Conseil et proposée à la signature de tous les groupes afin de recueillir un vote à l'unanimité.

M. Wyngaard se réjouit de ces avancées et confirme que le groupe Ecolo demeure disponible pour toute réflexion en ce domaine.